SVS/17-736-186 du 27/03/2017

CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Destinataires : Tous les établissements publics du second degré

Dossier suivi par : Mme BERTRAND - Tel : 04 42 91 75 71 - Fax : 04 42 91 70 02

Vu le Code de l'Education, en ses articles R.511-44, R 511-45, D 511-46.

A R R E T E

Article premier : Le conseil de discipline départemental des Alpes de Haute Provence pour l'année scolaire 2016-2017 est composé comme suit :

Inspection académique
Titulaire
M.Eric LAVIS, DASEN des Alpes de Haute Provence
Suppléant
M. Bernard COLCY, Secrétaire Général, DA 04

Chefs d'établissement :
Titulaires
M. Joseph PUCCINI, Principal, Collège Maria Borrely, Digne
M. Eric DESCHARMES, Proviseur, Lycée David Neel à Digne
Suppléants
MME Isabelle HERVE-BILLELO, Principale, Collège C. Reymond, Château-Arnoux
M. Jean-François LECOMTE, Proviseur, Lycée Pierre Gilles de Gennes, Digne

CPE :
Titulaire
M.Daniel GEOFFROY, CPE, Collège Camille Reymond, Château-Arnoux
Suppléant
M. Eric TAROT, CPE, Collège Paul Arène, Sisteron

Représentants des personnels enseignants :
Titulaires
M. Roland ORDANT, Professeur, Collège Gassendi, Digne
M. Franck ORLUT, Professeur, Lycée des Métiers Beau de Rochas, Digne

Suppléants
Mme SUZAN, Professeur, Collège Itard, Oraison
M. Philippe ROCHE, Professeur, Lycée David Neel à Digne

Représentants des personnels ATOSS :
Titulaire
Mme Marie MONTAGARD, ATEE, Collège Jean Giono, Manosque
Suppléants
Mme Sabrina NEFFATI, ATEE, Lycée Les Iscles, Manosque

Représentants des parents d'élèves :
Titulaires
Mme Marie-Thérèse ZANCA-GIRODO, Lycée Félix Esclangon, Manosque
Mme Dominique SAUVAT, Collège Pierre Girardot, Sainte Tulle
Suppléants
Mme Hélène PRECHEUR, Collège Gassendi, Digne
M. Marcel VERANI, Lycée Pierre Gilles de Gennes, Digne

Représentants des élèves :
Titulaires
Mme Kenza GEDEON, Lycée Les Iscles, Manosque
M. Victor LOUIS DAUVEL, Lycée Les Iscles, Manosque
Suppléants
Mme Margaux LIGONNIERE, Lycée Les Iscles, Manosque
Mlle Inès VALERE, Lycée Mendes France, Veynes

Article 2 : M. le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Signataire : Bernard BEIGNIER, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités